



MAIRIE DE CIVENS  
Tél. 04 77 26 04 45

[mairie.civens@wanadoo.fr](mailto:mairie.civens@wanadoo.fr)

[www.mairie-civens.fr](http://www.mairie-civens.fr)

SEANCE DU 21 JUILLET 2016

#### **Ordre du jour.**

- S.D.C.I. (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale)
- Règlement assainissement
- Rapport 2015 assainissement, prix et qualité
- coordinateur recensement population
- subvention classards
- Questions diverses.

#### **S.D.C.I.**

Rappel : le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale de l'Est Forézien est le suivant :

La Communauté de Communes de Feurs en Forez

La Communauté de Communes des Collines du Matin

La Communauté de Communes de Balbigny

Ainsi que 7 communes de la Communauté de Communes du Pays de St Galmier (Veauche, Montrond, Bellegarde, Cuzieu, St André le Puy, Rivas et Aveizieux)

Aussi 9 communes de la Communauté de Communes de Forez en Lyonnais (Chatelus, Viricelle, Virigneux, St Denis sur Coise, Maringes, Grammond, St Médart, Chevrières, Chazelles sur Lyon). Après en avoir délibéré, le Conseil décide de donner un avis favorable : 9 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions.

#### **Règlement assainissement**

Le règlement est en vigueur à dater de son adoption par le conseil municipal : Approuvé par délibération N°1203005 du conseil municipal de CIVENS dans sa séance du 1er mars 2012. Avenant n° 1 approuvé par délibération N° 1505002 le 7 mai 2015

L'article 7 chapitre 3 est modifié comme suit :

**« En cas de raccordement sur un réseau en servitude dans le domaine privé, le pétitionnaire doit obtenir l'autorisation de réaliser le branchement. Pour les parties de réseaux de branchements en transit dans les servitudes, les règles de raccordement sont les mêmes que sous la voie publique »**

-Le code général des collectivités territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif.

Pour notre commune 525 foyers facturés – 58421m<sup>3</sup> d'eau consommés – montant de la redevance 2015 : 54 178.28€ - montant annuel pour 120m<sup>3</sup> : 102€

#### **Que dit le rapport 2015 ?**

L'avis de la DDT (direction départementale des territoires) est : « sans anomalie apparente ».

Le rapport peut être consulté sur le site [www.services-eaufrance.fr](http://www.services-eaufrance.fr)

#### **Nomination coordonnateur recensement.**

Les dates du prochain recensement de la population sont fixées. Le recensement aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. Christèle Prévost, adjoint administratif est nommée coordonnateur. Elle sera secondée par une élue : Fabienne

## LETTRE D'INFOS

OCTOBRE 2016

Etaix. Pour l'instant un seul recenseur est recruté.

#### **Retour sur la fête patronale.**

Un grand merci au Comité des fêtes et à tous les bénévoles pour l'organisation de la fête patronale. Le spectacle proposé avant le feu d'artifice a été apprécié par tous. L'ambiance était conviviale, aucun incident n'a été à déplorer durant les deux jours.

#### **Réunion en Préfecture**

Le préfet de la Loire a réuni lundi 18 juillet maires et adjoints représentant près de 200 communes, auxquels s'étaient joints des parlementaires. Il s'agissait de rappeler aux élus les dispositions prises en matière de présence sur le terrain des forces de l'ordre. Mais également de rappeler les obligations des municipalités dans le domaine de la sécurité de leurs concitoyens. « J'ai appelé leur vigilance sur les grands événements festifs sensibles dans le département », a expliqué Evence Richard. Des réunions de concertation auront lieu entre les organisateurs, la mairie, l'Etat représenté par le sous-préfet dans les arrondissements de Roanne et Montbrison, et les forces de police ou de gendarmerie afin d'évaluer le degré de sensibilité de l'environnement. « Il n'est plus possible aujourd'hui d'organiser un événement festif ou commercial sans envisager les questions de sécurité et en se reposant uniquement sur les forces publiques », a insisté le préfet.

Les communes devront, le cas échéant, prendre leurs dispositions en ayant recours à des sociétés privées. Il revient également aux maires, a insisté le préfet, de prendre les mesures qui relèvent de leur autorité pour interdire la circulation, le stationnement, les dispositifs pyrotechniques, la consommation d'alcool sur la voie publique, pour limiter les risques.

**Nous devons tous être attentifs** à notre environnement, ne pas hésiter à transmettre en mairie ou à la gendarmerie des comportements suspects.

#### **Nouveau.**

Depuis le lundi 5 septembre, le bar-tabac prend le nom de « la Démarrante ». Alexandra Duperray est la nouvelle propriétaire. Vous pourrez toujours vous procurer le journal ainsi que le pain les lundis. Nous souhaitons la bienvenue à Alexandra.

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016

#### **Ordre du jour**

- Enquête publique : carrière la Motasse
- Autorisation de recrutement d'agents non titulaires de remplacement
- Recensement communal
- Questions diverses.

#### **Voirie. Sécurité**

Des travaux d'amélioration de la sécurité sont en cours de réalisation ou ont été réalisés :

-Implantation de plots route de Pouilly pour limiter le stationnement suite des problèmes de sécurité.

-Remplacement du miroir défectueux place du Souvenir par un miroir anti givre.

Il a été constaté des vitesses excessives rue du Champ de Courses et chemin Charlemagne ; des panneaux incitant à la prudence ont été installés sur ces voies dans les zones à forte densité d'urbanisation. Il est à noter que l'installation de ralentisseur type « dos d'âne » n'est pas autorisée sur les voies communales en dehors des agglomérations. Des riverains se plaignent du non-respect de la signalisation mise en place (limitation de vitesse, interdiction de stationner, limite de charges). Il est demandé à tous de respecter ces prescriptions.

Des panneaux de limitation de vitesse à 70 ont été posés sur la RD10 aux quatre chemins.

Un problème de sécurité sur la RD1082 a été soulevé, des véhicules empiètent sur la voie lors des déchargements. M le Maire rappelle que l'autorisation de sortie a été donnée par les services de l'État.

### **Urbanisme**

L'enquête publique concernant l'appel à projet de la société Thomas pour l'extension d'une gravière au lieudit « La Motasse » a eu lieu au mois de juin. Le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable, le conseil municipal a validé ce projet.

D'autre part nous rappelons que toute construction ou tout ouvrage quelle que soit son emprise au sol doit faire l'objet d'une demande en mairie et obtenir une autorisation d'implantation. Les prescriptions du P.L.U. doivent être respectées tant sur les dimensions que sur les distances par rapport aux limites, les formes de bâtiment et les couleurs. Nous demandons à tous de respecter ces règles et d'être en conformité avec les règlements d'urbanisme car en cas de recours d'un tiers ou des différents services de l'état la démolition de l'ouvrage peut être prononcée avec une amende à l'appui.

### **Conseil municipal des jeunes**

Le mandat du premier conseil se termine, de nouvelles élections auront lieu le 5 novembre.

Fabien Martinon dresse le bilan des deux premières années. Les neuf membres du CMJ ont montré beaucoup d'enthousiasme et n'ont pas manqué d'idées.

Il rappelle l'organisation de la chasse aux œufs pour Pâques, le concours de sculptures de bonbons pour la fête patronale, le projet d'une table d'orientation, la création d'un logo, le travail en commun avec les CMJ de Pouilly-lès-Feurs et Feurs.

Pour se présenter aux prochaines élections il faut être en classe de CM1, CM2 ou 6<sup>e</sup> avoir envie de représenter les enfants de sa commune, de s'investir et d'apporter des idées.

### **Réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes**

L'avant projet à ce jour prévoit de couper la salle en deux. La première serait disponible pour les associations et la seconde de 80 à 100 personnes pour les réunions familiales. Avant de finaliser le projet, il est important de connaître le coût du désamiantage. Les travaux sont obligatoires et très coûteux. Les devis permettront d'affiner le projet financier.

### **Presbytère.**

Les travaux de l'appartement sont presque terminés. Un nouveau locataire devrait emménager mi-octobre.

Une réflexion se fera ces prochains mois pour une réhabilitation des pièces du rez de chaussée. Le vœu de M.

le Maire est que cet espace soit loué à une profession libérale ou commerçant. Toutes les hypothèses sont à étudier, kiné, docteur, coiffeur. A suivre...

### **Les élus représentent notre commune**

Deux triplètes ont représenté notre commune au concours de pétanque des élus de l'arrondissement de Montbrison organisé par la commune de St Cyr les Vignes. Une triplète féminine composée de Mireille Palmier, Nathalie Blanchard et Fabienne Etaix, une seconde composée de Michel Grand, Fabien Martinon, Serge Blanchard. Le bilan sportif est mi-figue mi-raisin, 3 parties gagnées sur 6.

Maurice Rocle a représenté notre commune au championnat de France cycliste couru à Verdun. A noter que Maurice était le seul représentant du département de la Loire. Il termine à la 18<sup>e</sup> place dans le même temps que le champion de France de sa catégorie, battu au sprint final.

### **École**

104 élèves ont été accueillis dans 5 classes contre 105 l'année dernière. Cindy Piot, Morgane Ethievant complètent l'équipe d'enseignants (Raphael Séon, Veronique Pigeon, Viviane Rochette et Marie-Thérèse Mourieras). Les TAP (temps d'activités périscolaires) ont commencé le jeudi 8 septembre avec de nouvelles activités : théâtre, découverte culinaire, langage des signes. Ces ateliers sont facultatifs et gratuits pour les parents.

77 enfants participent aux TAP.

Les projets 2016-2017 sont reconduits : cycle piscine, sorties USEP, sorties spectacles, voyage de fin d'année, fête de l'école.

### **Personnel**

Eric Besson, notre employé communal a demandé sa mutation au service voirie du département. Cette dernière a été acceptée par M le Maire qui lui a souhaité une bonne continuation, professionnelle et personnelle.

M le Maire indique que son remplacement ne sera pas effectué dans l'immédiat.

### **Don de sang**

La journée du don de sang a été un succès. Quelques chiffres : 167 candidatures, 10% de plus de donateurs acceptés. 12% des donateurs sont de nouveaux donateurs, 12% de la population civensoise en âge de donner s'est présentée. MERCI ! à vous tous, partenaires et bénévoles pour la réussite de cette collecte et de l'élan de générosité. Rendez-vous l'an prochain : le mercredi 13 septembre 2017

**Semaine bleue du 3 au 14 octobre 2016** (dédiée aux séniors). Le CCAS de Feurs propose cette année différentes activités : atelier cuisine, détente bien-être, gymnastique douce, tricot ou encore l'atelier sophrologie. Toutes les activités sont gratuites, à l'exception de la croisière repas sur le Rhône et la Saône dont le prix est fixé à 70€. Le programme est à disposition à l'office de tourisme de Feurs et les inscriptions ouvertes auprès du CCAS de Feurs (04-77-26-64-86). Les activités du CCAS de Feurs sont ouvertes aux habitants des communes environnantes.

### **Manifestations à venir**

Mercredi 12 octobre : concours de belote Club 3e âge

Jeu 15 décembre : arbre et repas Noël école : APE

Samedi 17 décembre : colis de Noël, CCAS

Samedi 18 mars 2017 : invitation des civensois au match de Basket Feurs-FC Mulhouse – Pièce d'identité obligatoire